

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

octobre 2019

n° 171

ÉCOLOGISTES OU ENVIRONNEMENTALISTES ?

Nos ancêtres les Gaulois n'avaient qu'une crainte : que le ciel leur tombe sur la tête. Au XIX^e siècle, Malthus s'inquiétait de la surpopulation mondiale. En 1972, le Club de Rome publiait son rapport sur les limites de la croissance vu l'épuisement des ressources naturelles. À la veille de l'an 2000, les informaticiens annonçaient le chaos des ordinateurs. Récemment, un ancien ministre de l'écologie s'est retiré à la campagne, prédisant la fin de l'humanité pour 2050. En 2019, à l'Assemblée nationale puis à l'ONU, la jeune gourou Greta Thunberg menaçait de l'enfer les climatosceptiques.

Ainsi, une sourde angoisse s'est emparée des gens qui se sentent coupables d'abîmer la planète par leur seule existence, tandis que certains souhaitent se faire stériliser. Heureusement que les milliers d'éco-délégués des classes de Jean-Michel Blanquer vont nous inculquer les bonnes pratiques.

Il faut raison garder.

Les cycles climatiques ont toujours existé. Le catastrophisme actuel provient des rapports du GIEC créé par l'*Organisation météorologique mondiale*. Cette institution spécialisée des Nations Unies est composée de milliers d'experts volontaires qui n'effectuent pas de recherches ni de mesures sur le climat : ils examinent les dossiers scientifiques publiés dans le monde et publient des rapports après accord des gouvernements adhérents. La responsabilité anthropique du réchauffement climatique est donc fonction du pessimisme de certains des auteurs du GIEC. L'écologie est une discipline complexe qui met en jeu diverses sciences : physique, chimie, biologie, statistique, géographie, géologie... C'est une science ardue, pratiquée par les « écologues ». Mais, sortie du champ des sciences, l'écologie devient un militantisme d'engagement dont les fidèles sont des « écologistes ». Quant au commun des mortels qui aiment et respectent la nature, ils sont simplement des « environnementalistes » **pour lesquels le progrès scientifique doit favoriser une croissance au service de l'environnement.**



Au XIX^e siècle, la municipalité de Paris ne savait comment résoudre le fléau du crottin de cheval qui envahissait les rues ; l'invention de l'automobile apporta la solution. Les famines frappant la Chine ont été vaincues grâce à la modernisation d'une agriculture utilisant raisonnablement des produits phytosanitaires et des OGM réprouvés chez nous par José Bové.

Serons-nous étouffés par le CO₂ émis par le pétrole ? Rappelons-nous le slogan de 1973 : « La France n'a pas de pétrole, mais elle a des idées ! », slogan qui a favorisé le développement du nucléaire français voué actuellement aux gémonies par les « écolos ». Pourtant, cette énergie « décarbonée » est la solution adoptée par les pays sérieux qui ont compris que les énergies dites renouvelables ne sont pas la réponse au problème.

Les entreprises ont bien compris que la préservation de l'environnement était un immense champ de développement pour leurs activités qui devraient contribuer au bien de la planète. Preuve de leur implication, elles ont créé en leur sein un directeur de la RSE, la responsabilité sociétale de l'entreprise, en ajoutant dans leurs statuts la préservation de l'environnement.

Le capitalisme ne serait donc pas incompatible avec l'environnement !

François Douady
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Quai Louis Blériot

L'ancien quai d'Auteuil était, au début du XIX^e siècle, un simple chemin de halage viabilisé, bordé de constructions basses, maisons, cafés, ateliers avec un espace non construit à l'arrière jusqu'à l'avenue de Versailles.

Il reçoit par un arrêté du 10 février 1937 le nom de l'aviateur et constructeur d'avions Louis Blériot (Cambrai, le 1^{er} juillet 1872 - Paris, le 1^{er} août 1936) qui effectua la première traversée aérienne de la Manche le 25 juillet 1909.

Le quai commence au 191 boulevard Murat et finit au 9 avenue de Versailles.

Long de 1 620 mètres, il comporte, côté ville, une partie haute bordée en majorité d'habitations résidentielles portant les numéros pairs, ainsi que le Musée de l'Eau. Côté fleuve, seul un court tronçon est construit, des **n° 1 à 21** jusqu'à la bretelle de remontée de la voie Georges-Pompidou.



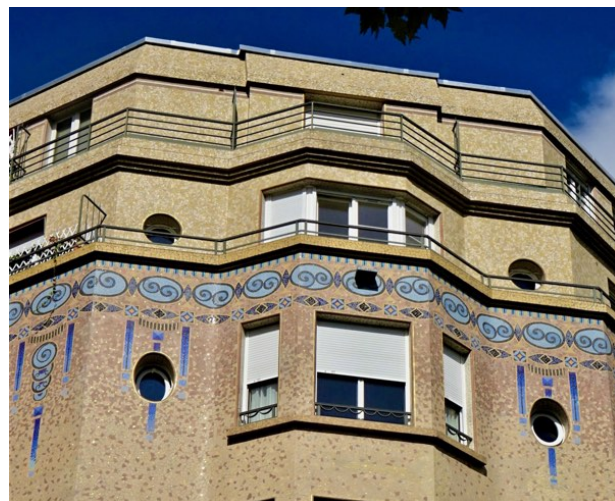
Aux n° 17 à 21, se trouve l'hôtel du peintre Alexandre Nozal (1852-1929) construit en 1911 par l'architecte Charles Blanche. Il est financé par le frère du peintre, l'industriel Léon Nozal, ami et mécène d'Hector Guimard. De style néo-gothique, l'originalité de l'hôtel réside dans son avancée en forme de proue orientée au sud-ouest et dominée par une vaste loggia en surplomb à doubles colonnettes dont la rotonde abritait l'atelier du peintre. La façade côté Seine présente un grand pignon triangulaire où s'ouvre une baie en plein cintre au deuxième étage.

Au n° 18, l'architecte Gilbert Lesou bâtit en 1931 un immeuble de rapport dans un style moderne épuré. À parement de pierre sur une structure en béton, la façade sur le quai comporte cinq étages de bow-window à trois pans.

Autres immeubles intéressants :

Au n°40 un immeuble de style Art Déco de 1932 dont les mosaïques, en double ton de bleu, soulignent la modénature des étages supérieurs.

Le poète Jules Supervielle a vécu **au n°7** entre 1953 et 1960. Une plaque lui rend hommage.



DES RUES « VÉGÉTALES » À PARIS

Projet de la rue du Buis

À la suite de la réunion du conseil de quartier Auteuil-sud du 22 janvier, une nouvelle réunion a eu lieu le 28 mai, avec les mêmes représentants de la Mairie, pour faire le point sur le travail accompli par les ateliers de réflexion composés de 16 habitants du quartier répartis en deux groupes.

La Mairie a indiqué que la rue Verderet et la place Théodore Rivière (celle où débouche la station de métro Église d'Auteuil) nécessitaient une refonte importante estimée à 800 000 € et ne pouvaient donc pas entrer dans le cadre de ce projet. De même, la rue Désaugier, n'étant pas adaptée à une végétalisation verticale, n'a pas été retenue.

Le projet concerne donc la rue du Buis qui longe le lycée Jean-Baptiste Say et la placette Auteuil-Buis qui est devant le lycée.

Les habitants se sont opposés à la mise en place de bacs hors sol et ont privilégié des massifs en pleine terre. Ils ont également souhaité végétaliser le mur du lycée rue du Buis. Enfin, ils ont recommandé l'utilisation d'une palette végétale ne nécessitant pas trop d'entretien.

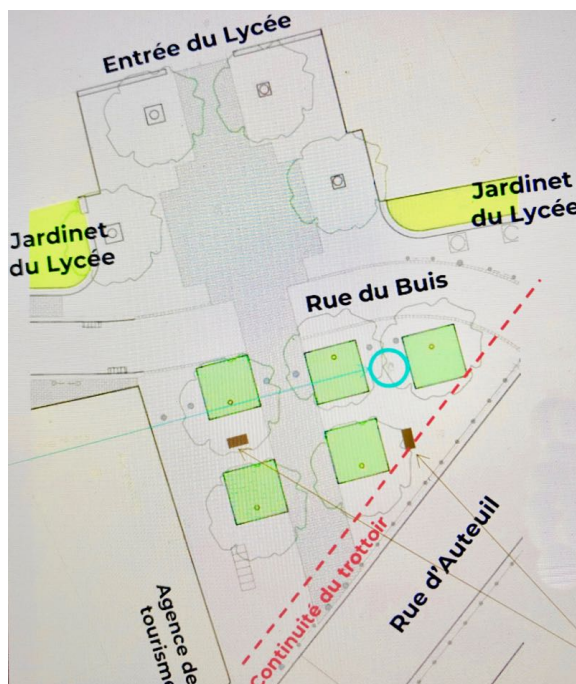
Pour arriver à une circulation « apaisée », deux décisions importantes ont été prises :

- ✓ inversion du sens de la circulation rue du Buis. La circulation se fera donc de la rue Chardon-Lagache vers la rue d'Auteuil. Dans le sens actuel, la rue servait d'itinéraire malin afin d'éviter les feux de la place de l'église. Dans ce nouveau sens, il n'y aura plus qu'une circulation locale très faible

- ✓ suppression du parking des deux roues sur la placette Auteuil-Buis. Une vingtaine de véhicules s'y gare chaque soir. La Mairie réfléchit à en créer un nouveau dans une rue proche (laquelle ?).

Les projets d'implantation sont :

- ✓ rue du Buis côté lycée : deux massifs en pleine terre de 1,40 et 7,80 mètres de long sur 1,25 mètre de large. Des treillages seront implantés contre le mur afin de permettre aux plantes de grimper et habiller ce mur
- ✓ rue du Buis, en face : deux massifs en pleine terre de 4 et 10 mètres de long sur 1,25 mètre de large. Un passage de 1,60 mètre sera conservé entre le mur et les massifs afin de permettre aux engins d'entretien d'opérer
- ✓ placette Auteuil-Buis : 5 massifs en pleine terre de 3 mètres sur 3
- ✓ les massifs seront entourés d'une lame de pourtour métallique de 15 centimètres de haut
- ✓ une borne d'arrosage sera installée. Elle ne sera accessible qu'aux personnes ayant un permis de végétaliser.



Les travaux devraient se faire d'ici à la fin de l'année.

Si vous avez des questions/suggestions, vous pouvez les envoyer à ddct_ma16-conseils-quartier@paris.fr.

GRAND SITE TOUR EIFFEL

Grande fût la surprise des habitants du 16^e ainsi que des deux autres arrondissements concernés, le 15^e et le 7^e, d'apprendre en mai 2019 qu'un projet de rénovation de l'ensemble formé par le champ de Mars et le Trocadéro, appelé « Grand site de la Tour Eiffel », avait été sélectionné par la mairie de Paris à la suite d'une consultation internationale lancée un an auparavant.

Depuis des années, les riverains s'inquiétaient de l'état de dégradation du site. *L'Association des Amis du champ de Mars* en particulier s'est beaucoup investie sur ce dossier, publiant un livre blanc dès 1986 et participant au groupe de réflexion créé par la Ville. La réaction de la Ville est donc intervenue alors qu'on ne l'attendait plus.

Le projet retenu a été conçu par l'architecte Kathryn Gustavson. Tout en étant dans la continuité de la réflexion déjà menée, il va beaucoup plus loin, aussi bien en ce qui concerne le périmètre concerné, puisqu'il inclut la place du Trocadéro, que par un parti pris poussé de piétonisation de l'espace.

Ce sera un parc remodelé de 54 hectares qui va voir le jour. Place du Trocadéro, la circulation, dans les deux sens, contournera par l'ouest le terre-plein central. Ce dernier, enherbé, sera façonné en gradins pour former un amphithéâtre de verdure jusqu'au parvis. Les pentes bordant la fontaine de Varsovie seront également aménagées en gradins. La place de Varsovie et le pont d'Iéna ne seront autorisés qu'aux bus, vélos et véhicules d'urgence. Le pont d'Iéna sera végétalisé avec un parterre en gazon et deux allées d'arbres. Quai Branly, la circulation se fera sur deux voies en souterrain dans le sens nord-sud et deux voies en surface dans l'autre sens. Une voie sera réservée en surface dans chaque sens pour les bus et les vélos.

Les travaux, évalués à 40 millions € TTC hors coût des études, sont prévus en deux temps : la 1^e phase

de 2021 à 2023 du Trocadéro à la place Jacques Rueff, la 2^e ensuite jusqu'à l'École Militaire.

A ce stade, il est difficile d'avoir une vue complète du site remodelé, mais le projet est séduisant par la place accordée à la nature, l'embellissement des jardins, l'amélioration des accès à la Tour Eiffel et de l'offre de services nécessaires à un meilleur accueil des visiteurs. Une réserve toutefois concernant la végétalisation du pont d'Iéna : on peut craindre que, loin de contribuer à embellir la Seine, le pont avec ses rangées d'arbres ne s'intègre pas dans la perspective du fleuve.



Si on améliore côté jardin, on détériore par contre la vie des habitants. Les problèmes les plus préoccupants ont été soulevés par les riverains des trois arrondissements lors de la concertation organisée par la Mairie du 5 juin au 13 juillet 2019.

Concernant la circulation, sont pointés du doigt le report de trafic lié à la piétonisation du pont d'Iéna, la dégradation des conditions de circulation entre les deux rives, la place réduite laissée aux voitures place du Trocadéro, ainsi que l'absence d'un plan de circulation détaillé prenant en compte ces changements. Le stationnement des cars de tourisme n'est pas réglé. Un projet avenue Georges Mandel ayant rencontré une forte opposition de la part des riverains est abandonné à ce jour.

Autre inquiétude : la politique événementielle sur le site : les riverains de la place du Trocadéro craignent que l'amphithéâtre de verdure serve de cadre à des manifestations festives. Enfin, la sécurité d'un site ouvert comme celui-ci nécessiterait une surveillance plus importante.

Sur toutes les questions soulevées, le maître d'ouvrage s'est engagé à revenir vers le public à l'automne pour « préciser ce qu'il a retenu et ce qu'il va prendre en compte ».

SENTIER NATURE

Terminus gare de Passy

L'ancienne ligne de chemin de fer circulaire, appelée la Petite ceinture du 16^e, a transporté des voyageurs jusqu'en 1985, puis des marchandises jusqu'en 1990. Cette ancienne ligne d'environ un kilomètre est située entre les gares d'Auteuil et de la Muette. Elle est devenue au fil du temps un lieu de refuge pour la biodiversité sauvage avec une végétation variée et de nombreux oiseaux, insectes et papillons qui ont trouvé refuge dans cette surface préservée et rebaptisée *Sentier nature*, car une promenade a été aménagée sur ses 22 650 m².

Auparavant, ce terrain était une propriété de la SNCF. Il est maintenant dans le domaine public de la ville de Paris qui en est le gestionnaire depuis deux ans.

Une parcelle d'environ 1 500 m² le long du boulevard Beauséjour est en cours de travaux.



Le mur de soutènement en meulière du sentier le long du boulevard de Beauséjour était fissuré et menaçait de s'effondrer en raison de la poussée spontanée des arbres.

Le conseil de quartier Muette qui s'est tenu en mars 2019 a décidé la réfection de ce mur. Les travaux ont été votés dans le cadre du budget participatif après étude des services des espaces verts (DEVE). Le budget initial de ces travaux est de 170 000 €. Le projet consiste en la rénovation du mur et des grilles sur 90 mètres. Finalement, il a fallu déposer

l'intégralité des grilles pour les sabler et les repeindre et reconstituer à l'identique le mur en meulière.

Les travaux ont commencé en avril avec l'abattage des arbres.

En remplacement de la soixantaine d'arbres qui ont été abattus, d'autres seront plantés.

Un aménagement paysager et un jardin partagé sont en cours d'élaboration.

Cet emplacement sera géré par deux associations : le *Jardin de Camille* et *Horizon Verdure 16*.

Il y aura une cabane en bois pour entreposer les outils. Des bacs en bois sont en cours d'installation. Il a été également émis le vœu d'installer des bancs mais, dix bancs ayant été volés dans le square du général Anselin, il n'y sera pas donné suite.

La parcelle sera ouverte des deux côtés pour éviter qu'elle ne soit enclavée.

L'entretien des composteurs est en cours de négociation avec la Ville pour organiser le jardin partagé. Une petite barrière en bois symbolisera l'espace pour que les gens comprennent qu'ils entrent dans un espace géré par des associations.

La plantation des arbres devrait être réalisée en novembre. Le jardin partagé est en cours de finalisation.



CONSEIL DES QUARTIERS DAUPHINE CHAILLOT 18 JUIN 2019

Le tramway va bientôt arriver dans le 16^e, de la porte Maillot à la porte Dauphine. Le quartier Dauphine sera le plus impacté, mais Chaillot le sera également. Cf. notre *Lettre* n°168 de janvier 2019 pour plus de précisions.

La RATP assure la plateforme et le tramway ; la ville de Paris s'occupe de tout ce qui est autour. Le prolongement va de la porte d'Asnières à la porte Dauphine. Cela correspond à 3,2 km et 7 stations seront disposées sur cet axe.

L'un des objectifs est de recréer les alignements d'arbres. Certains arbres seront enlevés, mais d'autres seront plantés : +135. La continuité des aménagements cyclables sera assurée et ils seront en continuité avec les zones 30. Du stationnement de vélo sera installé tout autour du tracé. Le tramway sera également en modalité avec le RER C et la Ligne 1 du métro au niveau de la porte Maillot. La plateforme de tramway va être végétalisée tout le long du boulevard de l'amiral Bruix.

Porte Dauphine, le tram sera parallèle au boulevard de l'amiral Bruix, traversera l'avenue Foch et s'insérera dans le boulevard Lannes, en face de l'Université Dauphine. Le plan d'aménagement est en cours de travail pour augmenter les espaces piétons sur la zone, en partenariat avec l'Inspectrice des Sites et les Architectes des Bâtiments de France.

LA POSTE DU LOUVRE :

D'une activité unique à une vocation multiple

Près de la Bourse du commerce restaurée à l'initiative de François Pinault, à l'angle des rues du Louvre et Etienne-Marcel, l'ancienne Poste du Louvre se métamorphose pour animer ce quartier en pleine mutation. Il devient un ensemble urbain remarquable.

En 2012, une commission composée de dirigeants du groupe *La Poste*, de la *Foncière Poste Immo* et d'élus parisiens retient le projet du groupement constitué par l'architecte Dominique Perrault, maître d'œuvre, avec la participation de Jean-François Agneau, architecte en chef des monuments historiques, bien que le bâtiment ne soit pas classé. Le maître d'ouvrage, la *Foncière Poste Immo*, développe des projets à vocation à la fois publique et privée et en garde la propriété. L'entreprise Bouygues a remporté le marché de travaux.

La rénovation préserve la nef d'acier de 1886 de l'ancien hôtel des postes de l'architecte Julien Guadet. Dans son projet, Dominique Perrault restaure les ouvertures historiques du bâtiment fermées depuis des années, lui redonnant ainsi sa conception originelle. Ces ouvertures permettront au bâtiment de s'intégrer à la trame du quartier et ses nombreuses circulations piétonnes : galerie Vivienne, galerie Véro-Dodat. Les passages ouverts donnent sur une cour intérieure à ciel ouvert qui accueille des cafés, des restaurants et un marché aux fleurs. Ce patio est doté d'une terrasse panoramique accessible au public. Cinq porches ouvriront leurs portes au printemps prochain pour traverser ces espaces de rencontre.



Les façades extérieures sont conservées et restaurées dans l'esprit du bâtiment transformable grâce à son adaptabilité initiale. La conception ingénieuse du XIX^e siècle a permis d'organiser sur cinq niveaux un ensemble complexe comprenant :

- ✓ des activités postales sur 10 200 m² : bureau de poste ultramoderne conçu pour organiser l'entreposage des nombreux colis livrés par Amazon et autres acteurs du *e-commerce*
- ✓ des commerces pour 2 300 m²
- ✓ des bureaux, espaces de *coworking* pour 10 000 m²
- ✓ un hôtel 5 étoiles pour 7 200 m², 82 chambres, un jardin et un restaurant panoramique avec une vue à 360° sur Paris dont la création et l'exploitation sont confiées au groupe hôtelier GLT.

Le projet de restructuration comprend également une crèche, un commissariat de police et 17 logements sociaux dont 3 sont réservés aux postiers.

Beaucoup auraient souhaité que ce bâtiment soit conservé et aménagé dans le cadre d'une décision de classement au titre des monuments historiques. Cependant, il faut reconnaître que l'opération de rénovation, qui sera achevée au printemps 2020, donne au bâtiment une modernité en lui conférant une vocation multiple et transformable, tout en recréant les espaces d'origine escamotés et en préservant ainsi le patrimoine.



MAISON DE BALZAC

Réouverture le 26 septembre

Notre Lettre n°167 d'octobre 2018 présentait un projet d'aménagement du musée pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Nous regrettions alors la construction de l'édicule d'accès à un ascenseur accolé à l'immeuble classé d'Auguste Perret, mitoyen. Nous daubions sur l'apparente incohérence de cet accès sans que les fauteuils des PMR puissent ensuite pénétrer dans la maison de Balzac par la porte trop étroite, enfin nous regrettions la démolition du porche en pierre de la porte avenue Raynouard.

Faisons amende honorable !



Le porche n'a pas été détruit, il permet toujours au personnel d'accéder au musée par le grand escalier. L'accès du public se fait par l'ascenseur dont l'édicule, assez discret, ne jure pas avec l'immeuble Perret et ne nuit pas à la visibilité vers le musée. La cafétéria au niveau du jardin est assez agréable. Enfin, l'accès des fauteuils roulants est prévu par la porte fenêtre du salon de la maison. Les PMR ne peuvent pas, certes, descendre à l'étage inférieur de la maison pour voir les expositions temporaires, mais ils disposent d'un site internet pour les voir à l'accueil avant de descendre par l'ascenseur.

Le projet finalement améliore les accès. Il englobe aussi une rénovation du jardin et ménage même un accès par la rue Berton aux personnes habilitées. C'est un rajeunissement de ce musée, assez confidentiel jusqu'à présent.



NOTRE-DAME DE PARIS

À monument d'exception, loi d'exception ?

Trois mois après l'incendie du 15 avril, la loi « pour la conservation et la restauration de Notre-Dame de Paris » a été votée et promulguée le 30 juillet 2019.

Trois chapitres dans cette loi :

- 1- Le premier concerne l'organisation de la collecte de fonds
- 2- Le deuxième, l'instauration d'un établissement public pour gérer les travaux
- 3- Le dernier contient des mesures de simplification administrative.

1- Le texte de loi entérine la souscription nationale pour recevoir les dons promis par les particuliers avec une déduction fiscale exceptionnelle de 75 %, dans la limite de 1 000 €. *Idem* pour les entreprises et les collectivités. Les dons sont exclusivement destinés au chantier et à la formation du personnel. Les conventions signées doivent permettre de reverser à l'État, maître d'ouvrage, le produit de la collecte.

2- Il confirme la création d'un établissement public sous la tutelle du ministère de la culture et dirigé par le général Jean-Louis Georgelin pour organiser la souscription nationale et déroger par ordonnances à des dispositions aux règles d'urbanisme et de protection de l'environnement. L'établissement public à caractère administratif sera chargé d'assurer la conduite et la coordination des études et travaux avec l'aide d'un conseil scientifique. Cet établissement public sera composé de représentants de l'État, de la ville de Paris, du culte et de personnes de l'établissement.

3- Les mesures de simplification concernent des dérogations au code des marchés publics, de l'environnement ou de l'urbanisme afin de ne pas trop retarder ce chantier colossal. Voici ce qu'en pense l'architecte en chef des monuments historiques, Philippe Villeneuve : « *Pour l'instant le chantier sort de la norme et le contexte d'urgence impérieuse dans lequel il se trouve autorise un régime légal particulier. Il a fallu par exemple réquisitionner des entreprises pour avancer le plus vite possible. Cet état d'urgence va durer longtemps, à mon avis. Certains travaux seront longs et difficiles, et on ne peut pas penser qu'on doive tout arrêter pour écrire des cahiers des charges ou consulter les entreprises... Certaines dispositions pourraient s'avérer bloquantes pour le chantier, du moins au départ. Ensuite, on verra* » (entretien avec le Figaro du 4 juin 2019).



En cinq mois, un travail ahurissant a déjà été effectué. Il y a eu de la part des entreprises un élan incroyable et une volonté de se retrousser les manches. Dès le lendemain de l'incendie, elles étaient là. Dans les deux jours, les grues sont arrivées. Le bâchage a été fait en trois jours ! Il y a plus de 150 personnes qui travaillent pour la restauration de la cathédrale. Il y a aussi des « cordistes », ces « petits écureuils » qui se faufilent partout. Ils ont posé les bâches, lancé un filet au-dessus du transept et interviennent dans des endroits inaccessibles. Philippe Villeneuve d'ajouter : « *Quand je vois la lumière entrer par les voûtes détruites, je me dis que les bâtisseurs du XII^e siècle ont déjà vu cela. Nous avons tous l'impression d'avoir remonté les siècles. Nous avons, en quelque sorte, retrouvé l'esprit du compagnonnage de l'époque, avec le même élan et la même complicité entre tous les corps de métiers* ».

Une grande partie de la cathédrale semble sauvée, mais l'édifice est encore en péril. Il y a encore des travaux de sauvegarde, notamment sur le transept, le chœur, les voûtes et le retrait de l'échafaudage en place lors de l'incendie. Ils dureront jusqu'au début 2020. Le fait qu'il n'y ait plus de toiture ni de charpente fait que les arcs-boutants créent une pression plus forte sur l'édifice. Les analyses scientifiques sont toujours en cours sur l'état des pierres, des maçonneries... L'état des lieux n'est pas terminé. Les travaux de restauration pourront probablement commencer en 2020, alors que la voûte

peut encore s'effondrer, d'après Philippe Villeneuve, et que la charpente a été détruite ainsi que la flèche de Viollet-le-Duc.

Seul le côté sur lequel la flèche est tombée s'est déformé. Tout cela rend la structure fragile. La mise hors d'eau définitive nécessitera, quant à elle, la pose d'un « parapluie » qui couvrira l'édifice le printemps prochain. Dernière question à Philippe Villeneuve : reconstruire en cinq ans, est-ce possible ? :

« Le 15 avril, nous avons perdu la charpente, une couverture, une flèche et 20 % des voûtes hautes. Les vitraux, le mobilier, le trésor et l'orgue sont intacts. Donc si nous travaillons avec méthode, si nous ne

nous perdons pas dans des doutes, c'est tout à fait faisable de redresser Notre-Dame en cinq ans. Mais au-delà, il faudra continuer à restaurer le reste de la cathédrale, dont la sacristie, le chevet, les transepts nord et sud et les roses. Nous avons démarré un plan de travaux avant l'incendie qui devait se dérouler pendant au moins dix ans. Une dynamique de travaux est en train de se lancer, elle se poursuivra bien au-delà des cinq ans ».

Nous apprenons que les mesures de sécurité contre la pollution au plomb imposées par l'inspection du travail freinent les travaux.

PARC SAINTE-PÉRINE

Quoi de neuf ?

La mairie de Paris s'est à nouveau intéressée à notre beau parc et a réalisé un certain nombre d'améliorations :

✓ installation de l'éclairage de l'allée principale reliant la rue Mirabeau et l'avenue de Versailles. Cela permet de traverser le parc en toute sécurité la nuit, lorsqu'il est ouvert



✓ mise en place de toilettes sèches près de la zone des agrès. En 2016, XVI^e DEMAIN avait profité du budget participatif de la ville de Paris pour évoquer

l'installation de toilettes publiques dans le Parc. Après étude par les services techniques de la Ville, le projet avait été rejeté. En effet, le Parc étant en contrebas de la rue Mirabeau et de l'avenue de Versailles, l'évacuation des eaux usées était difficile à réaliser. Cependant, l'idée a fait son chemin et abouti à la solution des toilettes sèches. Ainsi, nos bambins n'auront plus à se retenir en cas d'urgence

✓ création d'une zone canine de 200 à 300 m² permettant à nos amis les bêtes de s'ébattre en toute liberté sans risque pour les enfants et de faire leurs besoins dans une partie aménagée spécialement

✓ remodelage de la zone des tout petits

✓ installation d'agrès supplémentaires pour que les enfants et les adultes puissent faire du sport dans de bonnes conditions

✓ ouverture d'une nouvelle surface de 1,7 hectare de part et d'autre du parc existant avec des accès par le côté Mirabeau (tout de suite à gauche) et par l'avenue de Versailles (à gauche également). Ce sont les deux parties en rouge sur le plan ci-contre. Cela porte la surface totale ouverte au public à 3,7 hectares. Ces deux nouvelles parties sont parcourues par une allée bordée de zones maintenues à l'état sauvage pour permettre aux insectes de vivre en paix. En juin dernier, il valait mieux éviter de s'y ébattre en petite tenue car elles étaient recouvertes d'orties (voir photo ci-dessous) ! Depuis, la situation n'a pas changé. Cette partie est réellement destinée à la seule promenade.



LA TOUR MONTPARNASSE SURÉLEVÉE DE 23 MÈTRES ?

Notre ami Patrice Maire, président de l'association MONTS 14, nous alerte sur ce projet par le texte suivant :

« Une enquête publique sur la rénovation de la tour Montparnasse s'est terminée le 21 juin. L'association Monts 14 a communiqué sur Facebook, pour inciter les Parisiens à y participer. Et elle a lancé une pétition pour empêcher la surélévation de la tour de Paris la plus haute (210 m) et la plus affreuse. Depuis 2017, le syndicat des copropriétaires, représenté par Christophe Hanicot, faisait miroiter une serre bioclimatique, point d'orgue de la rénovation de celle-ci. Sur la maquette du projet, elle est transparente, il semble même qu'il y ait des arbres. En réalité c'est une vraie supercherie. Il n'y aura pas suffisamment de terre pour des arbres (80 cm) Et des parois bétonnées occuperont la moitié de l'espace central. De surcroît, la hauteur de l'espace planté sera considérablement diminuée par une soupente de panneaux photovoltaïques complètement opaques. Ceux-ci feront de l'ombre aux plantations. L'énergie produite sera infime par rapport à la consommation énergétique de la tour (0,5 %). Elle ne suffira pas au chauffage d'une serre en période hivernale. C'est un clin d'œil purement folklorique aux énergies propres ».

De quoi s'agit-il ?

Un projet de rénovation de 300 M€ a été présenté en septembre 2017 par les architectes AOM, pour le compte des copropriétaires de la Tour construite en 1973. Il est prévu de remplacer les 40 000 m² de vitrages opaques et marrons par du verre transparent et de créer une double peau assurant une meilleure isolation thermique. Les concepteurs assurent que la Tour consommera dix fois moins d'énergie qu'en ce moment. Les 120 000 m² de bureaux et de commerces seront réorganisés, puisque les bureaux passeront d'une capacité d'accueil de 6 000 postes de travail à 12 000. Le désamiantage sera achevé. Les charges d'exploitation seront alors sensiblement abaissées et la rentabilité de l'investissement ainsi majorée. Mais le morceau de bravoure du projet sera une serre bioclimatique d'agriculture urbaine qui surélèvera la tour de 23 m.



La copropriété est la plus importante d'Europe avec 300 copropriétaires et 450 sociétés locataires. Cependant, la grande disparité de taille entre grands copropriétaires tels qu'AXA, la MGEN ou autres investisseurs immobiliers et de nombreux petits propriétaires exploitants explique la lenteur du montage du dossier. En effet, de difficiles tractations sont menées par les grands « copros » pour racheter les parts des petits et avoir ainsi les coudées franches pour mener à bien cet ambitieux projet qui n'améliorera pas la skyline de Paris !

Rappelons qu'aucun permis de construire n'est encore délivré malgré un regard favorable de la Mairie. En outre, le projet devra s'insérer dans le vaste réaménagement de l'îlot Montparnasse que nous avons présenté dans le n° 166 de notre Lettre de juillet 2018.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : François Douady

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Marie-José Chemin, Françoise Lacroix,

Luc Domenge, François Douady, Yves Marang, Claude Muyard et Philippe Porté

Crédits photos : Dominique Perrault architecte

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris